

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70-814/SG/CD (rendues exécutoires par arrêté n° 70-814/SG/CD du 4 juillet 1970)

n° 70-814/SG/CD

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
4 juillet 1970

Numéro JO  
n° 14 du 25/07/1970

Date du numéro  
25 juillet 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en date du 20 juin 1970: — n° 118/7° L accordant à M. Ali Ahmed Abdou la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Ambouli : — n° 119/7el, accordant à M. Youssouf Ali Youssouf la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Ambouli : en 120/7° L accordant à M: Dijama Oudine Walioh concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Ambouli ; — n 121/7%L accordant à M. 'Dilleita Mohamed Moussa la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, quartier 3, titre foncier 611.